

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 22 juin 2009.

PRESENTS :

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;
Philippe MIGNON – Luc MERTENS – Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE - Pierre LANDRAIN : Echevins ;
Marie-Claire NOEL-TONNON – Guy MICLOTTE – Thérèse DE BAETS-FERRIERE – Serge DENIS – Natacha VERSTRAETEN - Bérangère AUBECQ - David FRITS – Caroline de VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC – Fabienne van der STRATEN WAILLET-VELGE – Patrick LAMBERT - Charles WAUCQUEZ : Conseillers communaux ;
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

Excusés : MM. Brigitte TROOSTERS-CORBION – Luc GAUTHIER – Jacques BREDAEL : Conseillers communaux.

Avant d'ouvrir la séance, le président M. Decorte évoque le placement d'un verre de lait devant chaque conseiller :

« Ce n'est pas un hasard si, aujourd'hui, vous avez devant vous un verre de lait plutôt qu'un verre d'eau. C'est une manière symbolique de rappeler que nous avons sur le territoire communal une dizaine de producteurs laitiers touchés par la crise et que, plus en Wallonie qu'en Flandre, ce sont les petites exploitations qui sont concernées par le maintien des quotas que l'UE voudrait voir disparaître dans sa réforme de la politique agricole commune, aux alentours de 2015. Encore une fois, « c'est tout di les ptits qu'on spotche » !

Pour une profession déjà depuis longtemps en difficulté, à qui l'on demande de plus en plus d'efforts de reconversion, de participation au développement durable, par exemple en développant des biocarburants, ce qui inévitablement engage des investissements considérables sans pour autant avoir prouvé une efficacité à long terme, il me semble que la demande faite à l'UE d'utiliser ses outils régulateurs est largement justifiée dans le contexte de récession économique que l'on connaît.

En terme de relance, l'effet serait certainement plus direct du producteur au consommateur. N'oublions pas que, derrière la crise du lait, les agriculteurs demandent des mesures pour l'ensemble du secteur. Comme le dit souvent Philippe Mignon, environnement acceptable et soutenable est plus réaliste qu'environnement durable. Je propose donc au Conseil que la commission qui s'occupe de l'agriculture et de la ruralité se réunisse au plus vite afin d'examiner les possibilités pratiques d'aide ne fusse que symboliquement nos agriculteurs dans leurs revendications. Qui supporterait de se lever chaque matin en sachant qu'il va travailler pour perdre de l'argent ? Personne. Une majorité de jeunes était aux volants des tracteurs « escargots » ; ils se sont lancés dans ce métier par passion et se sont souvent endettés lourdement pour pouvoir l'exercer dans les meilleures conditions. Nous nous devons de nous montrer solidaires avec eux. Un des piliers de notre Europe unie a été la Politique Agricole Commune. Je suis convaincu que l'Union européenne se régénèrera en revenant à (ces) ses fondamentaux. Puissent nos nouveaux représentants au parlement européen porter ce message. »

La séance est ouverte à 20 heures 10.

1. Procès-verbal de la séance du 25 mai 2009.

M. Miclotte et Mme Tonnon signalent qu'ils s'abstiennent au vote sur ce PV étant donné leur absence lors de cette séance du 25 mai 2009. Mme de Baets revient sur la relation quant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2009 et la demande de justification de la sortie de séance de Mmes de Baets et Troosters refusées par le président. Mme de Baets s'abstient dès lors au vote et souligne que si elles avaient été des hommes, elles n'auraient pas eu droit au commentaire émis mais qu'elles n'ont néanmoins pas porté plainte auprès du centre de l'égalité des chances à cet effet. Le procès-verbal de cette séance du 25 mai 2009 sera approuvé à la fin de la présente séance.

2. Communications.

1. Aucune communication de la tutelle n'est parvenue à la commune depuis la dernière séance.

2. M. Mertens donne lecture d'un texte :

« Mesdames, Messieurs,

Le 12 juin dernier, notre commune a été arrosée d'un tract rédigé par l'association « Dion Ensemble ». Dans ce dernier, les auteurs mettent en doute tant les compétences de l'Echevin de l'urbanisme que la cohésion du Collège ou le dilettantisme d'une administration qui laisserait traîner des dossiers.

En parfaite concertation avec l'ensemble du Collège et au nom du Collège communal de Chaumont-Gistoux, je souhaite faire ce soir la mise au point qui s'impose.

Mise au point sur la forme d'abord. Les responsables du tract, que nous pouvons qualifier de diffamatoire, étalent devant un public, dont l'immense majorité ignore d'ailleurs le dossier, des accusations mensongères appuyées sur des propos non fondés. Par un discours aux allures populistes, truffé de nombreux amalgames et dans lequel les signataires usent et abusent de superlatifs, cette association ne semble n'avoir qu'un seul but : me porter atteinte par de basses attaques injustifiées. En distribuant dans toute la commune, ils essaient d'entraîner des citoyens qui ne connaissent ni le dossier ni n'habitent le quartier dans une forme de lynchage public.

Comme nous sommes absolument respectueux du droit et que nous avons toujours donné toutes les garanties de notre intégrité, nous n'avons pas l'intention de nous laisser entraîner dans une confrontation qu'ils attendent et qui s'avèrera stérile parce qu'absente de débat constructif. Le terrorisme intellectuel et la menace ne sont pas les meilleures des méthodes pour négocier et convaincre.

A de nombreuses reprises, et à leur demande expresse, le Collège a accepté de rencontrer des membres de cette association. Dans un souci d'ouverture et de dialogue. Nous avons tendu la main et ouvert notre administration, convaincus que de la concertation sortira un projet urbanistique cohérent et réalisé dans l'intérêt de tous. Nous leur avons ouvert toutes les portes, présenté toutes les pièces du dossier. Nous leur avons promis de les informer en exclusivité de tout développement du dossier. Mais dans le même temps, ils étaient à l'affût de la petite contradiction et ils ne se sont pas privés de dénoncer ce qu'ils nomment des incompétences. Ce soir, nous voulons vous informer de la rupture du dialogue avec ce groupe et de la nécessité de préserver notre liberté d'action face aux pressions et menaces. Nous ne répondrons plus qu'aux courriers à caractère strictement officiel.

Mise au point sur le fond à présent. Vous n'ignorez pas que ce projet de lotissement pour 18 lots (en 2000 – actuellement 15 lots constructibles) fêtera bientôt ses dix ans !! Dix années de tergiversations, dix années de manœuvres qui tendaient à freiner son évolution, mais aussi qui tendaient à le fixer dans un cadre strict : le PCA !

Rappelons-nous :

- Sept 2000 : veille des élections communales. Ce projet fait monter la pression et le Conseil communal, à deux semaines des élections, adopte la procédure de la création d'un PCA pour le centre de Dion-le-Mont. De la sorte, le lotissement s'inscrit dans une réflexion globale. Indirectement, le projet de lotissement de la rue de l'Épine est figé. (PL refusé en 10/2000)
- Nov. 2002 : le projet de PCA revient sur la table du Conseil. Modification du périmètre.
- Oct. 2003 : désignation d'un auteur de projet.
- Juin 2004 : adoption d'une convention entre la Commune et l'auteur de projet (Concept) ECOLO s'étonne des lenteurs du dossier...
- 2005 : le projet BIK revient sur la table. Une EP est nécessaire pour deux raisons
 - o Élargissement du domaine public (rue du Fond Delvaux et rue de l'Épine)
 - o La demande porte sur une zone supérieure à 2ha.
- Mai 2005 : ECOLO (L.Mertens est conseiller communal) réagit au projet de lotissement. Le reproche essentiel est que le lotissement se trouve dans le périmètre du PCA et que les options fondamentales de ce dernier sont toujours inconnues. ECOLO demandait d'accélérer sa mise en œuvre. ECOLO n'était pas le seul à réagir. Même au sein du précédent collège, Luc DECORTE et Ph. MIGNON partageaient cette position.
- Mai 2006 : BIK (le lotisseur) revient à la charge et présente les grandes lignes de son projet. ECOLO réagit encore :
 - o Demande d'une réflexion globale sur la mobilité
 - o Le problème de l'égouttage reste entier
 - o Plus grande harmonisation entre les différents lots
 - o L'avant-projet de PCA est toujours dans les tiroirs et les deux sont liés.
- Juillet 2007 : l'avant-projet de PCA est adopté provisoirement par le Conseil communal. Les grands axes sont à présent connus. En parallèle, les discussions entre le Collège et BGR (lotisseur) vont dans le sens d'une harmonie entre PCA et lotissement. Le Collège actuel prend de nouvelles options. Parmi celles-ci, l'habitat mitoyen qui garantit de plus vastes espaces entre les bâtiments et l'intégration de demeures plus petites pour encourager l'accès à la propriété pour de jeunes couples.

A ce stade, deux réponses à « Dion Ensemble »

- Où sont les contradictions montrées du doigt par Dion Ensemble ? Oui, comme conseiller communal, je m'étais opposé au projet. Mais pour des motifs qui, aujourd'hui, par la concertation, ont trouvé une réponse aux yeux de l'Echevin et du Collège (harmonisation des bâtiments, espaces verts préservés, étude en cours de la gestion des eaux tant en amont qu'en aval, égouttage et bassins d'orage et, fait unique, demande d'étude indépendante quant aux impacts liés à la mobilité. Ce sont des garanties)
- Dion Ensemble compare PCA et lotissement en termes de densité.
 - o le PCA est toujours en avant-projet, un RIE est en cours,
 - o le Collège actuel a opté pour une densification permettant un habitat plus varié dans le lotissement en question. C'est un choix politique.
 - o la densité « globale » est faussée par l'habitat plus dense autour de la placette,
 - o nous avons voulu maintenir une zone non aedificandi entre le projet de lotissement et le hameau « Taille aux Frênes »

Et maintenant ?

- Communication au Conseil et communication à la presse
- Présentation d'une lettre reprenant les rétroactes
- Info dans Amalgame de septembre
- Rencontre citoyenne de novembre sur le thème général de l'Aménagement du Territoire

Pour le Collège communal,

Procès-verbal du Conseil communal du 22 juin 2009

Luc MERTENS, Echevin de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire. »

3. Mme Louette signale la venue dans notre commune de marcheurs dans le cadre de l'opération Mayors for Peace, des marcheurs venant de Genève vers Bruxelles et s'arrêtant dans les communes ayant adhéré à Mayors for Peace, ce qui est le cas de Chaumont-Gistoux. Ces marcheurs s'arrêteront ainsi le 5 juillet dans notre commune où ils seront officiellement reçus à 18h30 dans la salle des mariages lors d'une réception où sont conviés tous les conseillers communaux.

SEANCE PUBLIQUE

AFFAIRES GENERALES

3. Etablissements subordonnés – Fabrique d'église Notre Dame de Longueville – Compte 2008 – Avis.

Délibération

4. Etablissements subordonnés – Fabrique d'église Notre Dame de Longueville – Modification N°1 au budget 2009 – Avis.

Délibération

Mmes Tonnon et Verstraeten ne participent pas au vote sur le point suivant.

5. Intercommunale sociale du Brabant Wallon (ISBW) – Approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale statutaire du 29 juin 2009.

Délibération

Mmes Tonnon et Verstraeten reprennent part à la table des délibérations.

6. Sedilec – Approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale statutaire du 26 juin 2009.

Délibération

7. Seditel – Approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale statutaire du 26 juin 2009.

Délibération

8. Sedifin – Approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale statutaire du 26 juin 2009.

Délibération

9. Centre culturel de Chaumont-Gistoux – Compte 2008 – Rapport d'activité 2008 – Budget 2009 – Approbation.

Délibération

10. Convention avec le Centre culturel de Chaumont-Gistoux – Mise à disposition des locaux de l’ancien Foyer culturel – Approbation.

Délibération

FINANCES COMMUNALES

11. Engagements hors crédits budgétaires – Ratifications.

Délibérations

12. Marché public de service relatif à la constitution d’un fonds de pension – Mode de passation et conditions du marché.

Délibération

ENVIRONNEMENT - MOBILITE

13. Eau / Contrat de rivière – Adhésion de la Commune de Chaumont-Gistoux à l’ASBL Contrat de rivière Dyle-Gette.

Délibération

SERVICE TECHNIQUE – TRAVAUX

14. TEC Brabant Wallon – Convention de nettoyage d’abris standards subsidiés – Approbation.

Délibération

15. Affaire immobilière – Acquisition d’une emprise dans une propriété rue du Centre à Longueville – Approbation du projet d’acte.

Délibération

16. Remplacement des châssis au bâtiment primaire de l’école de Dion – Approbation des conditions et du mode de passation du marché.

Délibération

17. Programme triennal 2007/2009 – Amélioration et égouttage séparatif d’une partie de la Voie de la Ferme Malevé – Ratification de la délibération du Collège communal du 29 avril 2009.

Délibération

18. Programme triennal 2007/2009 – Egouttage et amélioration de la rue de Mèves – Approbation des conditions et du mode de passation du marché – Sollicitation des subventions du Service Public de Wallonie.

Délibération

19. QUESTIONS - REPONSES

Aucune question n’est émise par les conseillers communaux.

Procès-verbal du Conseil communal du 22 juin 2009

SEANCE A HUIS CLOS

INSTRUCTION PUBLIQUE

20. Mise à la pension d'une institutrice maternelle en date du 31 mars 2009 – Courrier du Service des pensions du Secteur public du 08 mai 2009.

Délibération

21. Mise à la pension d'une institutrice primaire en date du 30 avril 2009 – Courrier du Service des pensions du Secteur public du 28 mai 2009.

Délibération

22. Remplacements d'enseignants en congé de maladie – Ratifications.

Délibérations

Procès-verbal de la séance du 25 mai 2009.

Le Conseil approuve, par 13 oui et 3 abstentions (MM. Miclotte et Tonnon absents lors de cette séance et Mme de Baets en raison du refus de la majorité d'intégrer la justification demandée) le procès-verbal de la séance susdite.

La séance est levée à 20 heures 50 minutes.

Le Secrétaire,
B. ANDRE

Le Président,
L. DECORTE